

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2024/12/03

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation :	<u>Présents</u> : Mmes Béatrice BAILLEUL, Pascale MICHEL, Aurélie PASTOR BARNEOD, Laurette NARANJO, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE, Ginette SZEMBEL, Sylvie VENTURA Mrs Serge CIVIL, Pierre DEMONTE, Michel PLAZA
23/11/2024	
<u>Nombre de Conseillers</u> :	<u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : Nicolas BARTHE procuration à Serge CIVIL, Sandrine BOUILS procuration Michel PLAZA, Florian GUZDEK procuration à Pascale MICHEL, Patrice PASTOU procuration Béatrice BAILLEUL
En exercice : 17	
Présents : 10	<u>Absents</u> : Pascal BLASCO, Muriel REAL, Raymonde BRESSON
Votants : 14	

Renouvellement du véhicule de portage de repas

Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS, expose le dossier.

Le CCAS est en charge du portage de repas à domicile pour les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap de la commune.

Le véhicule permettant d'effectuer les livraisons arrive en fin de vie et présente des défaillances techniques. Son coût d'entretien croissant et les pannes fréquentes nuisent à l'efficacité du service et ne permet pas une totale fiabilité.

Pour continuer à assurer cette mission essentielle dans des conditions optimales, il devient impératif de renouveler ce véhicule.

Le service a mis en concurrence plusieurs prestataires.

L'entreprise FRAIKIN a retenu notre attention et propose la solution la plus avantageuse en termes de coûts, de durée d'engagement et de gestion de l'entretien du véhicule.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

ACTE le changement du véhicule de portage de repas pour 2025 ;

AUTORISE le président à contractualiser avec l'entreprise FRAIKIN pour une location longue durée et des mensualités ne dépassant pas 700€ HT/mois ;

AUTORISE le président à inscrire au budget les dépenses et signer tous les documents y afférents

Fait à Toulouges, le 06 décembre 2024

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 16/12/24